DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS DES ARTISTES AMATEURS

À retourner au plus tard le 26 mai 2023

// RÈGLEMENT

❖ Présentation :

La Ville de Pordic organise, cet été, la 5ème édition du concours des artistes amateurs pordicais.

Cette exposition collective d'œuvres murales est ouverte à l'ensemble des artistes amateurs **ne disposant ni N° de SIRET, n'étant pas inscrit à la Maison des Artistes et résidant exclusivement à Pordic**.

Cette exposition se tiendra au Point Information (Place du Général de Gaulle) du **lundi 26 juin au samedi 26 août 2023**.

Les artistes acceptent d'exposer gratuitement leurs œuvres au Point Information. **Aucuns frais d'inscription** ni d'exposition n'est demandé aux artistes.

Chaque artiste assure lui-même ses œuvres. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des œuvres.

Les artistes souhaitant participer à cette exposition sont invités à compléter le dossier de candidature et à le renvoyer accompagné des pièces à joindre au dossier **avant le 26 mai 2023**.

❖ Modalités d'inscription et consignes à respecter :

- **Présenter 2 projets libres et un projet sur la thématique « Instants présent(s) »** ;
- Préciser la technique utilisée (cf tableau sur la fiche de candidature) : collage, dessin, gravure, peinture, photographie, vitraux, … ;
- Format maximal autorisé : 46 x 55 cm ;
- Les œuvres doivent être encadrées et munies **<u>impérativement</u>** au dos d'un **<u>système d'accrochage solide</u>** permettant un centrage correct (dans le cas contraire les œuvres ne pourront être acceptées) ;
- Les œuvres doivent obligatoirement comporter au dos les mentions suivantes : nom de l'artiste, adresse, courriel, numéro de téléphone et l'intitulé de l'œuvre.

❖ Dépôt des œuvres :

Les œuvres sélectionnées devront être déposées à l'accueil de la Mairie, Place Emile Guéret, le **vendredi 16 juin entre 8h45 et 12h15 et de 13h30 à 17h** ou le **samedi 17 juin de 9h à 12h**.
Les œuvres seront à retirer à partir du lundi 28 août 2023, les modalités de reprises vous seront communiquées ultérieurement.

Le / /2023 à

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

VILLE DE Pordic

CONCOURS DES ARTISTES AMATEURS

À retourner au plus tard le 26 mai 2023

FICHE DE CANDIDATURE

NOM : .....

PRÉNOM : .....

NOM ARTISTE : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE : .....

COURRIEL : .....@.....

Titre des œuvres	Technique utilisée	Format

☐ J'autorise la Ville de Pordic à conserver mes données personnelles dans le cadre de l'organisation de cette exposition pendant une durée d'un an, elles ne seront, en aucun cas, diffusées.
Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant communication@pordic.fr

☐ J'accepte que mon nom d'artiste ou mon nom de famille soit affiché sous mes œuvres durant l'exposition.

Pièces à joindre au dossier :

- **Photos en HD** (Haute Définition) de chacune des œuvres proposées ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant être artiste amateur (ni N° de SIRET, ni inscrit à la MDA) ;
- Le règlement signé.

Dossier à retourner avant le 26 mai 2023 :

1) *Par courriel* : communication@pordic.fr

OU

2) *Par voie postale à* :

Mairie de Pordic – 1 place Emile Guéret – 22590 PORDIC

+ D'INFOS :

Natalie Rosé-Montreuil – Service Communication – 02 96 79 12 12 – communication@pordic.fr

VILLE DE Pordic